

Annexe 1 à la fiche technique n° 6

Niveau 1 :

Contexte : sélection effectuée une fois par an au sein d'une société canine régionale

Fréquence : possibilité pour un candidat de se présenter autant de fois qu'il le souhaite, au cours d'une même année, aux sélections organisées par les différentes sociétés canines régionales après accord écrit des deux présidents de CUR concernés (à condition que le juge sélectionneur n'appartienne pas à la même régionale que lui). En cas d'échec, et avant de pouvoir prétendre à une nouvelle sélection, le candidat devra systématiquement suivre un nouveau stage de préparation.

Jury : **un juge qualifié et sélectionneur, choisi en dehors de la régionale, assisté d'un conducteur ayant présenté un chien en échelon 3 de la discipline et d'un homme assistant de niveau 2.**

Durée de la sélection : quatre ans.

Conditions de participation :

- Avoir dix huit ans révolus (possibilité d' être présenté à la sélection à partir de 16 ans révolus avec dérogation exceptionnelle de la CUN et accord parental, mais participation aux concours officiels à la majorité révolus
- Etre possesseur d'une attestation de présence à la journée de « préparation » obligatoire datant de un an au plus.
- Etre détenteur d'un certificat de médecine sportive **autorisant la pratique des sports violents**
- Fournir une copie du carnet de santé ou pièce médicale attestant d'une vaccination antitétanique récente.
- Etre présenté par un club d'utilisation affilié à une société canine régionale (l'assurance du club d'appartenance devant couvrir les risques du candidat en cas d'accident) et habilité par la SCC dans le cadre des activités de mordant.

- Etre en mesure de se soumettre aux conditions techniques imposées par l'organisateur de la sélection (horaires, ordres de passage, chiens accompagnateurs, costume, pistolet, balles).

Possibilité pour l'HA d'être reconduit pour quatre ans, sans repasser de sélection.

Conditions particulières à la reconduction :

- avoir participé à six concours (hors brevet), dans les deux ans précédant la demande de reconduction sous quatre juges différents, **(les quatre concours devront être pré sélectif)** avec des rapports favorables (cotations égales ou supérieures à 3).
- Adresser, **avant la date de fin de validité de sa sélection**, une demande écrite au responsable des HA du GTR en y joignant le carnet de travail ainsi qu'un certificat récent de médecine sportive **autorisant la pratique des sports violents** , sa licence en cours de validité et une enveloppe timbrée pour la réponse.
- la validité se termine à la date anniversaire de la sélection. Exemple: sélection le 15 avril 2004, le dossier de demande de reconduction doit parvenir au responsable HA du GTR avant le 15 avril 2008.
- Pour le renouvellement ou le changement de niveau, la validité est fixée à la fin des trois mois suivants, mois de sélection compris. Exemple: sélection le 15 avril 2004, l'HA pourra se représenter jusqu'au 30 juin 2008, sélection le 1er mai 2004, validité jusqu'au 31 juillet, ceci pour compenser une éventuelle sélection HA décalée dans le temps au sein de la même régionale. Les HA devront s'assurer en début d'année dès parution du calendrier qu'une sélection est bien organisée ou se mettre en quête d'une autre sélection, avec accord de son président de région et de celui de la régionale où s'organise la sélection.. (CR du 21 juin 2008)
- Suite à la notation des HA, possibilité de les suspendre si 2 rapports défavorables avec 2 juges (PV réunion du 29/03/2002).

Secteur d'activités : brevet, concours comportant les échelons 1 et 2 et en complément de l'homme assistant de niveau 2 pour les concours en échelon 3. L'homme assistant sélectionné niveau 1 ne peut officier à l'étranger ni à l'occasion des championnats régionaux.

Niveau 2 :

Contexte : sélection effectuée une fois par an au niveau du groupe de régionales, selon le découpage géographique défini par le GTR, ouverte à tout homme assistant de niveau 1, ayant officié dans quatre concours sous trois juges différents avec rapports favorables (**les 3 concours devront être pré sélectif** cotations égales ou supérieures à 3).

Fréquence : dans les mêmes conditions que le niveau 1.

Jury : un juge qualifié et sélectionneur choisi hors du groupe, assisté d'un conducteur ayant présenté un chien en échelon 3 de la discipline et d'un homme assistant sélectionné niveau 2.

Durée de la sélection : quatre ans

Pour participer à la sélection : mêmes formalités administratives que pour sélection niveau 1 + présentation obligatoire de la licence d'homme assistant en cours de validité.

Possibilité pour l'HA d'être reconduit pour quatre ans, sans repasser de sélection.

Conditions particulières à la reconduction :

- avoir participé à six concours (hors brevet), sous quatre juges différents, (**les quatre concours devront être pré sélectif**) dans les deux ans précédant la demande de reconduction, avec des rapports favorables (cotations égales ou supérieures à 3).
- Adresser, **avant la date de fin de validité de sa sélection**, une demande écrite au responsable des HA du GTR en y joignant le carnet de travail ainsi qu'un certificat récent de médecine sportive autorisant **la pratique des sports violents** , sa licence en cours de validité et une enveloppe timbrée pour la réponse.
- la validité se termine à la date anniversaire de la sélection. Exemple: sélection le 15 avril 2004, le dossier de demande de reconduction doit parvenir au responsable HA du GTR avant le 15 avril 2008.
- Pour le renouvellement ou le changement de niveau, la validité est fixée à la fin des trois mois suivants, mois de sélection compris. Exemple: sélection le 15 avril 2004, l'HA pourra se représenter jusqu'au 30 juin 2008, sélection le 1er mai 2004, validité jusqu'au 31 juillet, ceci pour compenser une éventuelle sélection HA décalée dans le temps au sein de la même régionale. Les HA devront s'assurer en début d'année dès

parution du calendrier qu'une sélection est bien organisée ou se mettre en quête d'une autre sélection, avec accord de son président de région et de celui de la régionale où s'organise la sélection.. (CR du 21 juin 2008)

- Suite à la notation des HA, possibilité de les suspendre si 2 rapports défavorables avec 2 juges (PV réunion du 29/03/2002).

Secteurs d'activités : brevet, épreuves comportant les échelons 1, 2 et 3, pré sélectifs et championnats régionaux. Les hommes assistants, sélectionnés niveau 2, peuvent officier à l'étranger avec l'approbation du GTR et l'autorisation de la CUN-CBG.

NOTA : tout organisateur de sélection devra adresser la liste des candidats inscrits au responsable des HA du GTR pour validation.